



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires
Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01
Tél. : 01 42 92 40 25 - Télécopie : 01 42 60 77 42 - http : //www.snabf.org - courriel : snabf@snabf.org

Solidaires
Union
syndicale



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU 11 JANVIER 2008

(Délégation SNABF Solidaires : Michel FELCE, Marie-Hélène JURADO)

Deux points figuraient à l'ordre du jour de cette première CP de l'année :

- Thèmes prévisionnels des prochaines CP.
- Actualisation de la liste des postes du cinquième grade.

En déclaration liminaire et au nom de l'Intersyndicale, la CGRP a rappelé l'envoi récent au gouvernement de la Banque de deux lettres demandant l'ouverture de négociations, d'une part salariales, et d'autre part, sur la complémentaire santé (SMCC).

En réponse, le DGRH a annoncé l'ouverture prochaine de négociations sur la SMCC mais a rappelé que celles sur les salaires dépendaient « du bon vouloir » du Gouverneur.

THÈMES PRÉVISIONNELS DES PROCHAINES CP

Entre les dossiers que souhaite traiter la Banque et ceux revendiqués par les organisations syndicales (OS), **le calendrier du premier semestre 2008 s'annonce particulièrement chargé :**

- nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) : un projet sera prochainement présenté.
- **Pré-retraites des agents postés de la DGFB.**
- **Mesures à retenir pour les OSD actuellement en fonction suite à la dénonciation du Quasi-Statut (QS), étant rappelé que :**
 - il n'est pas envisagé de rebâtir un QS mais d'engager une concertation sur les dispositions à supprimer et celles à maintenir temporairement,
 - il s'agit bien d'une concertation (et non d'une négociation) avec les organismes employeurs et les OS,
 - l'effet de la dénonciation est suspendu pendant trois mois seulement pour les OSD non employés par la Banque et 15 mois pour ceux dont la Banque est l'employeur.
- Les négociations sur les autres aspects des DEPSO reprendront après le dossier des OSD.
- **Les négociations sur la SMCC** s'inscriront dans le cadre des prochaines CP et la Banque attend d'ores et déjà des propositions concrètes et précises des OS.
- Promotion interne avec au moins 2 volets : mobilité inter catégorielle et l'accès à la maîtrise et à l'encadrement.
- **Règles de recrutement et de gestion du Personnel du cadre latéral** : après avoir rappelé les propos du Gouverneur Noyer déclarant « qu'il s'agissait du mode de recrutement principal à la DGFB » le DGRH a indiqué que cette catégorie s'intégrerait dans un cadre général « d'agents contractuels », que la Banque entend recruter parallèlement au recrutement classique par concours.
- **Projet d'accord actualisé GPEC** : il sera présenté sans les aspects mobilité intra régionale (déjà mise en place de façon unilatérale par la Banque) mais avec les nouveaux dispositifs de formation.
- Révision et réorganisation des règles de progression de carrières et de représentation des cadres supérieurs de la Banque (du 4^{ème} au 7^{ème} grade) : elles prendront désormais en compte non seulement la fonctionnalité mais la contribution aux résultats.
- Accord d'intéressement : un avenant 2008 sur les objectifs décentralisés devra être négocié avant fin février.

- CET, PEE : ces dispositifs seront renégociés au vu des dernières dispositions législatives et réglementaires (loi TEPA).

La DGRH nous communiquera prochainement un calendrier prévisionnel. D'ores et déjà :

- la prochaine CP du 25/01 devrait traiter des NTIC, du 5^{ème} grade (cf. ci-après) et de la SMCC.
- En février, devraient au minimum être négociés les préretraites DGFB, le dossier des OSD, la promotion interne et l'avenant 2008 sur l'intéressement.

AUTRES PROJETS ET INFORMATIONS DGRH POUR LE PREMIER SEMESTRE EN RÉPONSE AUX DEMANDES DES OS

La Banque a annoncé :

- **la refonte de la réglementation des congés** (Circ. 79-111),
- un bilan de la mobilité intra-régionale des non-cadres,
- **le statut-quo pour l'ensemble des prêts au personnel**, sauf pour les prêts à taux zéro qui seront prochainement remplacés par des prêts à des taux proches de ceux du marché
- **une commission de suivi sur les retraites** avant fin mars 2008,
- des précisions sur les modalités de retenues sur salaires en cas de grève,
- l'élargissement de l'annuaire électronique aux agents du cadre latéral,
- le remboursement des frais professionnels : la DGRH est prête à ouvrir le dossier après accord du Secrétariat Général,
- les intérimaires longue durée : dossier à l'étude à la DGRH qui refuse à ce stade de s'engager plus avant,
- un nouveau responsable des ateliers du CAP Poitiers : aucune réponse de la Banque
- le changement de dénomination CPM et SMCC : « service de gestion de l'assurance maladie-SMCC ».

ACTUALISATION DES POSTES DE 5^{ÈME} GRADE

Après avoir annoncé froidement qu'il n'y **aurait désormais plus de pré-commissions d'avancement**, la DGRH a présenté la nouvelle liste en insistant sur deux modifications importantes : un rééquilibrage entre le Siège et le Réseau (80 et 80 postes sur chaque secteur) et une définition plus générique des postes donnant plus de souplesse.

Face aux critiques unanimes des OS sur la **diminution drastique des postes offerts dans le Réseau**, l'insuffisance tant au Siège que dans le Réseau du nombre de postes envisagés par rapport aux postulants, la répartition déséquilibrée et contestable des postes dans le Réseau (insuffisance du nombre de postes de Directeurs de 3^{ème} classe, de DDRPE, des antennes économiques, des postes d'adjoints des unités de 2^{ème} classe), la DGRH s'est engagée à revoir sa copie, du moins sur la répartition par type de poste et ce, pour la prochaine CP.
